



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : FINANCES 1

**OBJET : CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE –
APPARTEMENT T4 GROUPE
SCOLAIRE DE MI-CHAUSSEE**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENAIRE Catherine

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,
SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny

Rapporteur : Renée PETELET

Afin d'enrichir les connaissances en langues vivantes des jeunes élèves du briançonnais, des assistants d'Anglais et d'Italien interviennent chaque année dans différents groupes scolaires de la commune.

Il convient d'accueillir convenablement ces assistants de langue, en mettant à leur disposition un logement communal à titre gracieux.

Ce logement est un T4 d'environ 108 m² sis école de la Mi-Chaussée.

Cependant les charges courantes du logement mis à disposition seront intégralement supportées par les preneurs.

Afin d'entériner ces dispositions, une convention à titre précaire sera établie entre les assistants de langue et la Commune de Briançon, au début de chaque année scolaire selon les termes prévus par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les dispositions ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention à titre précaire, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE